

Petine + fouche.

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration	
Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :	
21 octobre 2014 21 octobre 2014 F07414 Pc	152
1. Intitulé du projet	43500
muse en culture (4,5 Ha.	
2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire	
2.1 Personne physique	
Nom FARLES Prénom MICHEL.	
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	
RCS / SIRET                                   Forme juridique	
Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01	
3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environn dimensionnement correspondant du projet	ement et
N° de rubrique et sous rubrique Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la ru	orique
4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 4.1 Nature du projet	
Mise en culture (Herbe).	
4.2 Objectifs du projet	
Den dre plus rationnelle l'escylatation ognicale.	
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation	
Dé souchege trossail du sol superficiel (10 cm) ser	Mis.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	



#### Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet. Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente
en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au ca
par cas n° a été déposé
auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement le / / .

#### Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administration de l'autorité administration dossier(s) d'autorisation(s).	trative(s) d'autorisation le projet a ve de l'Etat compétente en ma	t-il été ou sera-t-il soum atière d'environnement	is? devra être jointe au(x)
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est r	empli	
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro Grande	jet et superficie globale (assiette) de urs caractéristiques	l'opération - préciser les u	unités de mesure utilisées Valeur
me earn		4,	SHOL.
4.6 Localisation du projet Adresse	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	long ° ' "_	Lat ° ' " _
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d	d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et k	o), 32° ; 41° et 42° :
AUDUBNC.	Point de départ :	Long. 1 . 17 (1 4	Lat. 45 0 16 181 "58"
19380	Point d'arrivée :	Long.1 -26 41-33	Lat. 45.1654.09.
ALBUSSOC.	Communes traversées :		
TERM 22 15 C.	CACARDE ENVAL		
	St FORTUN ADE.		
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ou 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un travaux? Si oui, de quels projets se compose le p	uvrage a-t-il fait l'objet d'une étud torisé ? programme de Oui 🔲		Non ⊠ Non ✓
5. Sensibilité	environnementale de la zone d'in	plantation envisagée	
5.1 Occupation des sols  Quel est l'usage actuel des sols sur le lie  Por celle ayunt subi		lone -	
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'u concernés) réglementant l'occupation d			□ Non ☑

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents environnementale ?	ont-	ils fait	t l'objet d'une évaluation Oui Non
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implan Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-	, not	amme	agée : nt à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
en zone de montagne ?	×		
sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
dans un parc national, un parc naturel morin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		<b>Þ</b>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		Ä	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		Ø	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		Ø	
sì oui, est-il prescrit ou approuvé ?	Ш	Ш	
dans un site ou sur des sols pollués ?		构	
dans une zone de répartition des eaux ?		മ	

	mètre de protection rapprochée au destiné à l'alimentation huma			Ħ	
dans un site	inscrit ou classé ?			⊠.	
Le projet se s	situe-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Nat	tura 2000 ?			120	
	nent historique ou d'un site class nondial de l'UNESCO ?	é au		×	
	6. Caractéristiques de l'impac	t pote	ntiel c	lu pro	et sur l'environnement et la santé humaine
	envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir	10000000	-		
Veuillez com	pléter le tableau suivant :	•			
Domo	aines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		沟		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		対		
	Est-il excédentaire en matériaux ?		K		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×		
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		Ø		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		Ø		

	Est-il concerné par des risques technologiques ?	M	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	DŞ.	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	対	
	Est-il source de bruit ?	M	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	区	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des	図	
Commodité	nuisances olfactives ?	团	
s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ?	Y	
	Est-il concerné par des vibrations ?	A	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?	X	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		
	Engendre-t-il des rejets	K	
Pollutions	hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	N	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X)	
	ences du projet identifiées au 6.1 s Non Si oui, décrivez lesquell	lles sus	ceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

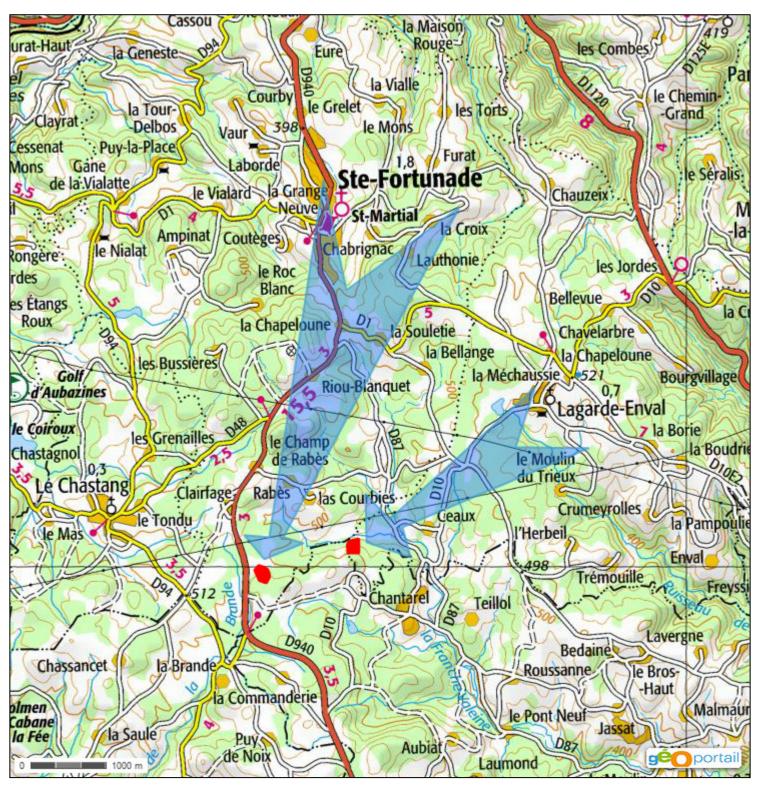
Oui	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?  Non Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
Au re qu'il c	gard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact o devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
$\sim$	on pos d'atude d'impoct, il s'a get simplement.  'une petete surfoce de frichée à mottre en alture.
d	une setate surface défrichée à mottre en allure.
	*** **********************************
	8. Annexes
8.1 An	8. Annexes nnexes obligatoires
8.1 An	
	Objet
	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du documen d'urbanisme s'îl existe) ;
<b>T</b>	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du documen d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de différentes prises de vue;
	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du documen d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b) 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aérienne datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000
	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du documen d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b) 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aérienne datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000 Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau e cours d'eau;
7	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du documen d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b) 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000 Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et

			·
	9. Engag	ement et signature	
certifie sur l'ho	nneur l'exactitude des renseignements	ci-dessus 📝	
Fait à	ALBUSSAC	1e. 10/10/2016	
Signature			

\*



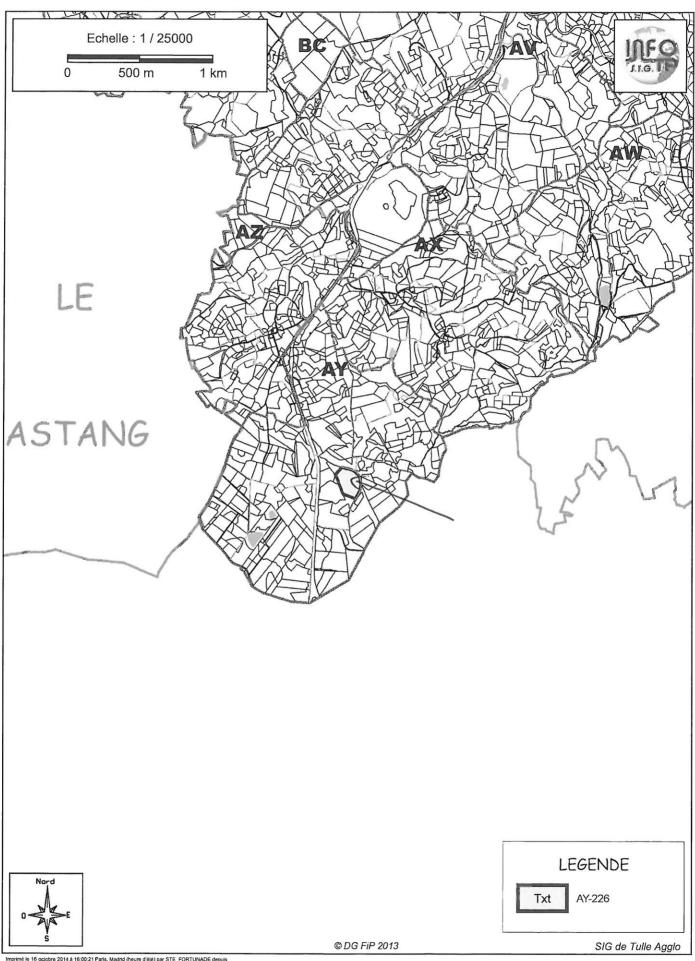
### F07414P0152



© IGN 2014 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

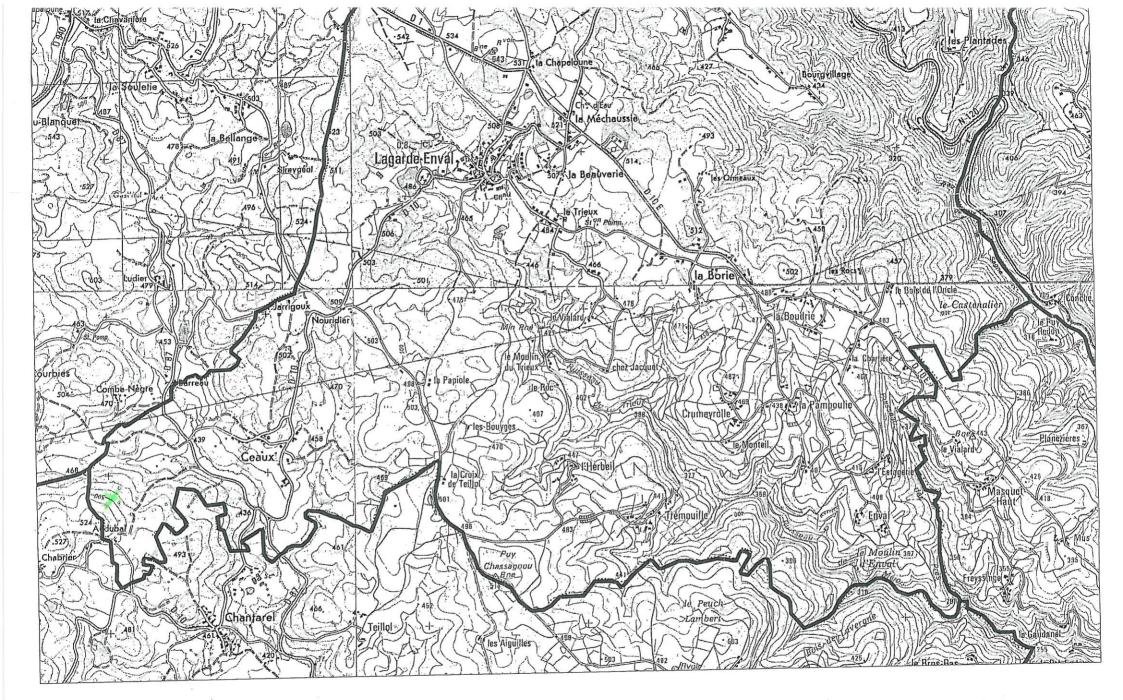
Longitude : 1° 46' 50.8" E Latitude : 45° 11' 14.1" N

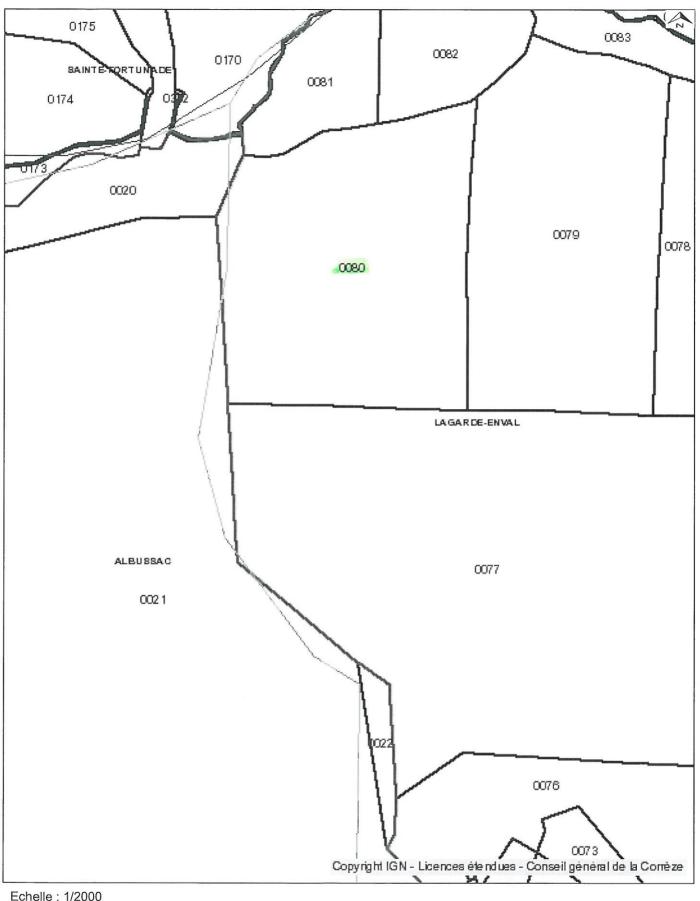
## INFO-T.P. :: GéographiX.Net



# INFO-T.P. :: GéographiX.Net







Echelle: 1/2000 Jeudi 16 octobre 2014